

008058

N° ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le

14 DEC 2018

## DECISION

### Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service

## DECIDE

**Article 1 :** L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature, au profit des cadres et responsables relevant dudit Office, pour pouvoir aux postes de responsabilités suivants (Voir fiches de postes ci-jointes) :

لـ ع

Directions	Postes
DIRECTION CENTRALE	Service de la gestion des Ressources Humaines
	Service de la Protection du Patrimoine Végétal
RABAT SALE KENITRA	Division du Contrôle et de la Protection des Végétaux
MARRAKECH-SAFI	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d'El Kalâa des Sraghna
	Service des Ressources et du support de Marrakech
	Service Vétérinaire de Marrakech
	Service Vétérinaire de Laâyoune
LAAYOUNE	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux de Laâyoune
	Service Vétérinaire de Sidi Ifni
	Service Vétérinaire d'Assa-Zag
	Service Vétérinaire de Guelmim
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guelmim
	Service Vétérinaire d'Es-Smara
	Service de la Protection des Végétaux d'Oued Ed-Dahab et Aousserd
	Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'origine végétale de Dakhla
	Service des Contrôles et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate
DRAA-TAFILALET	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux d'Errachidia
	Service des Ressources et du support d'Errachidia
	Service Vétérinaire de Zagora
	Service de la Qualité et de l'Audit

	Service des Contrôles et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate
SOUSS-MASSA	Service Vétérinaire de Tata
	Service vétérinaire de la DCQ
BENI MELLAL-KHENIFRA	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Khouribga
	Service de la Protection des Végétaux de Beni Mellal
	Service des Ressources et du support de Beni Mellal
CASABLANCA-SETTAT	Service vétérinaire de la DCQ
	Service Vétérinaire de Sidi Bennour
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	Service Vétérinaire de Al Hoceima
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Tétouan
ORIENTAL	Service Vétérinaire de Berkane

**Article2 :** L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire ;
- Etre classé, au moins aux grades de médecin Vétérinaire, d'Ingénieur d'Etat, Administrateur de 2<sup>ème</sup> grade ou des grades équivalents ;
- Disposer de 2 ans d'ancienneté pour le poste du Chef de Service ;
- Disposer de 4 ans d'ancienneté pour les postes de Chef de Division.

**Article 3 :** Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;

2

- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

**Article 4** : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le ..... **31 DEC 2018**.....sous pli fermé.

**Article 5** : La présente décision est affichée sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**NB** : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient hors délai.

